

AG Halle – Acteurs nominés : la gestion structurée, les votes secrets et les applaudissements finaux !



Ce vendredi 21 février, si des parfums de routine embaumaient, en toute logique, les Assemblées Générales Nationales Extraordinaire et Ordinaire se déroulant à Halle, le volet électoral traité, à cette occasion, à quelques mois d'un important scrutin, pimentait quelque peu les débats. Présent aux colloques, « Coulon Futé » était des plus attentifs pour prolonger la réflexion...

Et oui ! Dans moins d'un mois, les colombophiles avides de retrouver au plus vite les frissons de la compétition accorderont ou imposeront à leurs favoris de premières sorties les renouant avec la concurrence. C'est donc dire, si, ce 21 février, il s'avérait urgentissime de mettre un terme définitif - il faut l'espérer - aux copies sportives nationales. Et ce, en arrêtant les derniers points importants laissés en suspens, notamment lors des assemblées générales nationales de fin octobre 2024.



Particularité en cette année 2025 électorale, un intrus pouvait s'inviter au colloque et tenir « éveillés » les mandataires

nationaux en fin de mandat. Cet intrus ne pouvait être que la récente décision évoquée d'amender la limite d'âge réglementant le dépôt d'une candidature.

Indéniable. C'est un fait avéré ! Depuis un certain temps, les postulants aux scrutins fédéral et provincial programmés (des mandataires sortants ou non), non officiellement connus à ce jour, sont passés au crible. Tantôt pour les soutenir, tantôt pour les désavouer. Banquets, remises de prix, verres de l'amitié s'avèrent des aubaines pour échafauder ou entretenir des stratégies dans le but de conquérir, du moins en pensée pour l'heure, le « graal ailé » des six prochaines années. Force est de constater que ce scénario spéculé sur des noms de candidats autodéclarés par leurs propres soins. C'est dire s'il sera important, au moment de cocher le bulletin de vote, que tout amateur, soucieux de livrer son propre avis en toute sérénité, fasse le tri des bruits colportés.

Menu éclectique. L'ordre du jour de l'assemblée générale nationale extraordinaire reprenait quatre points. Ce qui n'autorisait pas pour autant à le considérer comme une simple formalité à remplir. Il reprenait qu(e) :



- en Brabant flamand et au Limbourg, des démissions, connues depuis un long temps, impliquaient des nominations pour les huit derniers mois de la législature ;
- les deux EPR francophones souhaitaient « durcir » la procédure de tout dépôt de candidature. Ce qui, par injonction, nécessitait de traiter le sujet « élections 2025 » voire de définir de plausibles amendements statutaires en cas de nouvelles décisions arrêtées.

L'ordre du jour de l'assemblée générale nationale était plus copieux. Quatorze points dont quelques-uns brûlants imposés par les statuts, étaient notifiés. Entre autres l'approbation des comptes 2023-2024, le budget 2024-2025, les examens de rapports, les journées nationales 2025, l'approbation des décisions prises lors des AG au sein des EP/EPR, des propositions de modifications aux règlements RFCB, des amendements introduits par des EP/EPR, l'organisation de la saison sportive et la fixation des critères des championnats nationaux Ce programme étoffé induisait la crainte de vivre de très longs débats.



Assemblée générale nationale extraordinaire

10h15 – retour prématuré. Après le quart d'heure académique permettant à **Bart Piens**, président de l'EP Flandre orientale, d'arriver et à deux mandataires nationaux de se « morfondre » pour avoir été flashés en zone 30 à très faible distance du siège de la fédération, **Pascal Bodenghien**, le président national, ouvrit l'AG extraordinaire nationale. Tous les mandataires étaient recensés présents au terme de l'appel effectué. Pendant ce temps, le Brabançon flamand **Rudi Joossens**, ancien mandataire national de sa province, s'installait à la table de presse en tant qu'observateur.



Pascal Bodenghien « lança » sans tarder le point « Démissions-Nominations » en Brabant flamand. **Eddy Claeskens**, président de l'EP de cette province, demanda derechef le report en mai de la nomination de **Rudi Joossens** le faisant succéder à **Albert Wees** décédé. Il justifia sa requête par le dépôt d'une plainte dudit **Rudi Joossens** à



l'encontre du vice-président de l'EP Brabant flamand. Invité à s'exprimer, **Rudi Joossens** précisa qu'il n'a pas déposé plainte contre une tierce personne ni contre la RFCB, mais bel et bien à l'encontre d'une banque pour cause de transfert d'un compte sur lequel il avait procuration sans demander sa signature pour accord. **Pascal Bodenghien** lui demanda de quitter l'hémicycle pour permettre aux mandataires nationaux de débattre. A la grande surprise de « *Coulon Futé* », la presse ne fut pas invitée à prendre le même chemin.

Juliaan De Winter (Anvers), **Bart Piens** et **Luc De Backer** (Flandre orientale), **Pascal Bodenghien** s'exprimèrent sur ce point avant que le Conseiller Juridique national **Dominique Charlier** retraça l'historique du



différend. Il fit référence aux articles 31.2 et 21.1 des statuts pour proposer une solution. Il insista sur le fait qu'aucune somme d'argent n'avait disparu. Il rappela la souveraineté de l'AG avant de proposer un vote secret requérant la majorité simple concernant le litige gardé en veilleuse pendant deux années.

Le report de la nomination l'emporta par 14 voix pour, 4 non au terme du dépouillement assuré par les membres

émérites présents **Loix** et **De Backer**. Averti du résultat de la délibération, **Rudi Joossens** tint à rappeler de nouveau, avant son départ, qu'il a uniquement déposé plainte contre une banque.

10h42 – Limbourg – AWC – Elections 2025. Le point « *Nominations/Démissions* » concernant par contre l'EP Limbourg fut « *balayé* » en quelques secondes, le temps de lire, pour entérinement, d'une part que **Koen Vanmeert** remplace **Gino Houbrechts** et, d'autre part, la nouvelle distribution des mandats au sein de l'EP limbourgeoise.



S'invitait ensuite le traitement de la demande des deux EPR francophones de remettre un certificat de bonne vie et mœurs avec la candidature lors d'élections RFCB. Ce point fut traité par **Dominique Charlier**. Ce dernier souligna que l'amendement avait été introduit dans les normes et le temps impartis. Il rappela l'argumentation qu'il avait déjà développée sur ce sujet lors de la précédente AG. Il fut contraint, ce 21 février, de faire remarquer que tout éventuel changement apporté dans la procédure serait postérieur à la date du 14 février, deadline pour introduire toute candidature. **Patrick Cherain** admit que de nombreux critères étaient à



respecter pour pouvoir poser avec succès une candidature. Mais qu'il était nécessaire pour les Francophones de demander un document supplémentaire, le certificat de bonne vie et mœurs, pour être autorisé à exercer les importants postes à responsabilité. *In fine* au terme d'un consensus, la demande est rejetée au niveau de la RFCB, mais sera d'application au niveau de l'AWC (C.F. : **Denis Sapin** déclara « *sous Hermans, j'ai dû donner un certificat de bonne vie et mœurs.* »).

Pascal Bodenghien lança dans la foulée la problématique de l'âge limite autorisant à déposer



une candidature et, par la même occasion, celle du sentiment de discrimination pouvant être ressenti par tout candidat dépassant ledit âge de peu. Il rappela que cette règle date de 20/30 ans, qu'elle fut créée pour introduire davantage de rotation à des fins de lutter contre l'immobilisme, de ne pas perdre la maîtrise des innovations (communication...). Il s'autorisa à citer

comme exemple la Cour suprême, l'instance judiciaire la plus élevée de l'ensemble des tribunaux d'un pays, qui impose l'âge limite de 70 ans pour être autorisé à siéger. Il fit également référence à la notion de maintien nécessaire d'une bonne condition physique.

Dominique Charlier rappela, après avoir émis un suggestif « *quand c'est gris, ce n'est ni blanc, ni noir* », que la limite d'âge imposée date de plus de 50 ans. Il cita **Mathieu Thyssen** qui, dans les années 70, avait souhaité prolonger son mandat malgré la limite d'âge atteinte. Il concéda que, récemment, les statuts portant sur ce sujet avaient été modifiés suite à l'application de critères objectifs. Il épingla que semblable système existe pour l'heure dans



des fédérations sportives et à la Cour européenne. Il fit

remarquer que tout changement apporté ce 21 février serait postérieur à la deadline du 14 février. Il certifia que six juristes avaient été consultés, que cinq d'entre eux n'avaient émis aucune remarque à propos de la limite d'âge arrêtée. Au terme de son intervention,

Dominique Charlier proposa, en cas de modification souhaitée ce 21 février, un nouveau vote secret nécessitant statutairement de récolter les deux tiers des suffrages. Comme aucune remarque ne fut entendue, la révision de la limite d'âge existante dans la réglementation était remise. Les candidatures introduites ne respectant pas cette limite d'âge étaient

dès lors non fondées. Aucune retouche par contre ne devait être apportée à la procédure existante. Notons le

rappel, émis à plusieurs reprises, reprenant que le niveau local n'est pas concerné par une quelconque limite d'âge.

11h04 – Toilettages simultanés. Acteur central du colloque, **Dominique Charlier** procéda simultanément aux modifications d'articles des statuts et du règlement d'ordre intérieur traitant la même matière (voir site RFCB). Tous ces articles devaient être mis en conformité



suite à l'avancement décidé de la date d'entrée des nouvelles équipes résultant d'élections. Retenons :

- La procédure relative à l'introduction de tout amendement a été revue. Désormais, tous les amendements souhaités par une EP/EPR devront être introduits dans une unique lettre adressée au CAN, et ce après des votes majoritaires au sein de cette EP/EPR. De plus, la lettre sera signée par tous les demandeurs.
- La procédure suivie lors du traitement de candidatures introduites fut rappelée. Une seule personne au sein de la fédération, toujours selon les dires de **Dominique Charlier**, est habilitée pour les traiter. Elle attribue un numéro à chaque dossier. Elle seule connaît à qui ce numéro correspond. Ce qui permet, aux dires du Conseiller Juridique national, d'éviter tout traitement de complaisance lors de l'entérinement officiel des candidatures par l'AG nationale.

Alphons Bruurs et de **Philippe Deneyer** tinrent encore respectivement à affirmer que les règles ne peuvent être changées en cours de partie et que les critères existants doivent être respectés.

11h33. Un bref break fut décrété.

Assemblée générale nationale ordinaire

11h46 – Procès-verbal. Un tintement de sonnette émanant de **Pascal Bodenhien** contraignit tous les mandataires de regagner leurs places pour entériner les procès-verbaux des AG du 23 octobre 2024. Ce qui se fit sans aucune remarque si l'on excepte le désir du Flandrien oriental **Luc De Backer** de livrer les raisons pour lesquelles il avait donné, à cette date, sa procuration, faute de solution dans son EP, au Luxembourgeois **Patrick Cherain**, une procuration qui entraîna des remarques.

Compte 2023/2024. Le domaine financier s'invita ensuite. **Patrick Cherain**, l'argentier national, et les deux comptables **Griet** et **Arta** présentèrent le bilan du 01/11/23 au 31/10/24, remis aux mandataires avant l'AG pour leur permettre de l'analyser et de rédiger leurs questions



éventuelles à poser le concernant. Ledit bilan se solde par un bénéfice réalisé de 49.290,14 €.

Particularité ! Toutes les demandes d'explications complémentaires émanent de la Flandre orientale qui



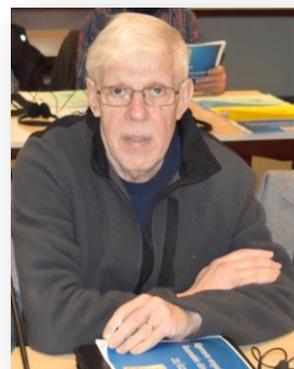
compta auparavant dans la présente législature trois trésoriers nationaux. Suite à un travail comparatif de sa part avec le précédent bilan, **Marc Rousseau** demanda de justifier les différences enregistrées dans certains postes (livraisons, promotion, charges exceptionnelles...), Des réponses chiffrées et étayées lui furent chaque fois données sans la moindre hésitation de la part des trois acteurs financiers de la RFCB. **Luc De Backer, de son côté**, s'enquit de la hausse du poste entretien informatique. **Pascal Bodenghien** tint à lui répondre en personne que l'engagement d'un informaticien serait très lourd et qu'il s'avère dès lors judicieux d'apprécier, à sa juste valeur, l'informatisation réalisée ces dernières années. **Patrick Cherain** annonça que, pour compenser les pertes au niveau des cotisations des amateurs, serait demandée en 2025 aux organisateurs nationaux une participation de **0,30 € en fond à partir de 5.001 pigeons engagés et de 0,60 € en grand fond par pigeon**.

Budget 2024/2025. Un scénario identique à celui utilisé pour le bilan fut appliqué au budget 2024/2025. Ce dernier se soldera en principe par un boni de 18.503 €.

Pascal Bodenghien souligna le sérieux travail effectué dans le secteur financier. **Luc De Backer**, par un geste amical, adressa des félicitations à **Patrick Cherain** qui fut, faut-il le rappeler, préféré, à son détriment, au poste de trésorier national.

12h27 – Cotisations - Cautions et forfaits en cas de procédure devant les chambres RFCB – Rapports. Aucun changement n'est apporté aux cotisations, cautions et forfaits. **Philippe Deneuer**, en tant que censeur invité par ses deux confrères, félicita le secteur financier qui répondit aux questions posées et présenta les justificatifs demandés.

Journées nationales – édition 2025. Les journées nationales se dérouleront les 14 et 15 novembre 2025 au Casino de Blankenberge. Le vendredi 14, une fête sera prévue au prestigieux Théâtre Colisée de la localité balnéaire.



Pascal Bodenghien se réjouit que *les membres RFCB soient positifs par rapport au choix côtier. Car une grande partie d'entre eux souhaite en faire à nouveau une journée passée en famille au littoral.* Le président national insista sur le fait que l'organisation reviendra beaucoup moins chère pour la RFCB. Les autorités de Blankenberge ont, selon ses dires, une très forte vision touristique (magasins, restaurants, hôtels, ...). Les prix (location des salles...) sont très attractifs.



12h33. Un break est décidé.

13h18. Décisions des EP/EPR – Courriel EPR Liège-Namur-Luxembourg. Après la pause sandwiches, l'approbation des décisions prises lors des Assemblées Générales au sein des EP/EPR fut entérinée sans la moindre remarque formulée. Un courriel émanant de l'EPR L-N-L demandant de prévoir une incompatibilité entre les fonctions de classificateur et celle de



membre d'un comité RFCB fut ensuite traité. **Philippe Deneyer** rapporta avoir rencontré de sérieuses difficultés au sein de son EPR suite aux interférences, par intérêt personnel, d'un classificateur dans la gestion des structures d'ententes provoquant maintes difficultés. Il demanda de mettre ce problème à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Dans la discussion qui s'en suivit, d'autres EP témoignèrent de problèmes rencontrés à d'autres niveaux. Un travail portant sur les données des classificateurs, aux dires de **Pascal Bodenghien**, doit protéger les sociétés.

Règlementation sportive. Sous la conduite de **Denis Sapin**, président du Comité Sportif National, des articles du RSN et du Règlement Doping ont été discutés pour préparer le travail des prochains mandataires élus (voir site RFCB). Epinglons entre autres qu(e) :

- les décisions d'octobre dernier en matière de doping sont entérinées ;
- en cas de couplage d'urgence, ce dernier doit être officialisé pour le concours suivant ;
- les sociétés, de l'enlogement au dépouillement, doivent utiliser le même type de master club.



Traitements d'amendements introduits par des EP/EPR.

Lors de l'AG national d'octobre 2024, un calendrier national fut établi modifiant celui concocté le 1^{er} octobre par le Comité Sportif National. L'AG décida, et ce à la date du 23 octobre 2024, de supprimer les deux Valence nationaux entérinés par le CSN pour cause de manque de rentabilité et de les remplacer par deux interprovinciaux sur Jarnac, Angoulême ou Valence. En janvier 2025, le CSN, préparant cette fois l'AG du 21 février, a réinstauré les deux Valence nationaux au détriment des interprovinciaux programmés.



Ce revirement suscita des amendements. Le Flandrien occidental **Denis Vandenberghe** défendit, au nom des deux Flandres, la programmation des deux interprovinciaux qui, en début de séance, avait été entérinée dans le procès-verbal. L'est du pays s'opposa. **Alphonse Bruurs** et **Patrick Cherain** demandèrent de garder, à l'échelon national, les deux Valence pour répondre aux intérêts de tous les amateurs belges. Ils ajoutèrent que deux concours sur une saison constituent une infime partie de l'itinéraire.

Denis Sapin surenchérit qu'en 2025, un organisateur est prêt à reprendre tous les concours de la ligne du Rhône, ce qui élimine la disparité organisationnelle de 2024 et le problème de rentabilité causé. **Patrick Cherain** réitéra sa demande d'élever la réflexion au niveau du pays et non de régions. **Denis Vandenberghe**, sans obtenir de réponse, s'enquit d'où est venu ce changement. **Denis Sapin** s'appliqua alors à retracer l'historique des décisions non défavorables à l'ouest du pays, en l'occurrence les ajouts à l'itinéraire national d'un Limoges et d'un Saint-Vincent pour yearlings. En dernier recours, **Denis Vandenberghe** proposa, comme clause d'acceptation, l'ajout d'un Jarnac le jour de Marseille, un ajout de suite refusé pour cause de demande officielle non réalisée par écrit. **Pascal Bodenghien** demanda de



penser collégalement, de ne pas causer préjudice à la Wallonie et au Limbourg. Le Limbourgeois **Wim Kempeners** fit remarquer que le lieu de lâcher n'influence pas totalement le classement d'un concours mais bien l'orientation du vent qui détermine toujours où seront les premiers pigeons. Selon lui, comme il l'a entendu à Fugare, il ne voit aucune raison pour ne pas programmer les deux Valence nationaux. **Win Logie**, vice-président national flamand, demanda à l'assemblée combien de temps encore elle conserverait les extrêmes comme



Valence ou Brest, étant donné la baisse du nombre de colombophiles et de participants. Il reconnut ne pas être favorable au concours de Brest pourtant bénéfique pour sa province. L'avenir,



selon lui, réside dans la programmation d'étapes relevant du centre. « *Je ne sais pas, dit-il, si vous avez déjà bien regardé où se trouve Brest. En tant que mandataire RFCB, nous devons examiner attentivement à l'avenir si de tels vols sont durables à long terme...* ». **Wim Kempeners** demanda de recourir au vote secret. 11 voix sur 18 se sont portées en faveur du maintien des deux Valence nationaux.

Marc Rousseau défendit un dernier amendement introduit au nom de sa province portant, selon ses dires, sur l'article 36 § 9. Cet amendement recevable fut qualifié de non fondé. Le



mandataire flamand oriental, selon les explications qui lui ont été délivrées notamment par **Patrick Marsille**, aurait commis un amalgame entre la réglementation portant sur les accords entre provinces et celle portant sur les accords de jeu entre ententes de diverses provinces. A vrai dire, cet amendement introduit découle de la remise en cause d'un accord existant entre Flandre orientale, Brabant flamand et Anvers, signé par **Luc De Backer**... A titre anecdotique, ce dernier certifia à son collègue d'avoir tort...

14h21 – Constatations. Avant le tintement de la sonnette levant la séance, il fut encore précisé, et ce à la demande de **Luc De Backer**, que la constatation mécanique sera conservée en 2025 dans toutes les disciplines, mais qu'en 2026, elle ne le sera plus au national. Des applaudissements répondirent aux remerciements de **Pascal Bodenghien**.

